

# Compte rendu CCE du 19 septembre 2018

## Information complémentaire sur l'application WorkDay :

En fait, très peu d'informations précises, la direction n'ayant pas trouvé le moyen d'inviter le(s) expert(s) du sujet pour discuter avec les élus du CCE à un peu plus de 2 mois du lancement... Pas de démo non plus. La direction a fait le choix de ne pas faire tester l'application qui remplacera GTT (temps de travail) par des utilisateurs des différentes entités, notamment GBS, GTS-IS ou TSS, malgré nos demandes, mais a fait tester par... des membres de la DRH ! Au chapitre des nouveautés, tous les cadres en jours devront déclarer explicitement chaque semaine leur présence journalière. Pour les salariés en heures, les pointeuses disparaissent et la saisie des heures sup « devra se faire avec un détail jour par jour ». On attend avec beaucoup d'impatience les détails, les codifications, les règles de gestion... pour cette nouvelle application Cloud hébergée aux USA (RGPD ?).

## Fermeture annuelle 2018

Le bilan pour la direction est très globalement positif. Cela correspondrait même à une attente des salariés (sic !). En fait, si la direction l'a fait, « *c'est pour faciliter la déconnexion !!* » (Ce n'était pas le principal argument AVANT la fermeture annuelle lors du CCE correspondant). Difficile cependant d'identifier des salariés consultés sur ce bilan... On en redemande pour l'année prochaine ?

## Restitution du rapport de l'expert sur les comptes 2017 et les prévisionnels 2018 d'IBM France

- « *Le cabinet SECAFI informe les élus du CCE que, compte tenu de l'évolution de ses relations avec la direction d'IBM France, il considère ne plus être en capacité de réaliser le travail pour lequel il est mandaté par eux avec le niveau de qualité auquel il prétend. L'équipe en charge du dossier passe plus de temps à gérer la collecte des informations qu'à mener des investigations sur les sujets de fond. Les conclusions se résument à des généralités et à l'expression de regrets pour les questions laissées sans réponses. Ces conclusions ne permettent plus aux élus du CCE de formuler des propositions dans l'intérêt commun de l'entreprise et de ses salariés. Dans ces conditions, le cabinet SECAFI informe les élus qu'il refuse le mandat qui lui a été donné par le CCE en vue de l'assister dans l'élaboration de son avis sur la politique sociale de l'entreprise, mission initialement prévue à l'automne.* »
- Motion des élus (unanimité) : « *les élus du CCE mandatent son secrétaire pour saisir les tribunaux compétents que ce soit en première instance, en appel, au fond, en référé ou en la forme des référés pour qu'il soit jugé que la société, par son refus de communiquer les informations et documents sollicités, a commis une entrave au fonctionnement et aux prérogatives du CCE, et, qu'il soit ordonné la remise de ces éléments et jugé que le délai d'information/consultation n'a pas commencé à courir tant qu'ils ne seront pas transmis aux élus et à leur expert.* »
- Cela fait 2 ans que les représentants de Montpellier au CCE constataient l'entrave et demandait cette action. La proximité des élections aurait-elle une influence sur la majorité syndicale au CCE, histoire de se refaire une virginité auprès des salariés ? Leur bonne résolution tiendra t'elle jusqu'au bout ? A suivre...